
Conclusions et recommandations

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communication de la présidence (Monténégro)
3. Rapport de la Secrétaire générale d'ONU Tourisme : Vision mondiale et approche régionale
4. Rapport de la Directrice exécutive d'ONU Tourisme : Services d'ONU Tourisme
5. Rapport de la Directrice d'ONU Tourisme pour l'Europe : exécution du programme de travail en Europe pour la période 2025-2026
 - a. Rapport du groupe de travail sur le Programme pour l'Europe
6. Rapport sur les activités des Membres affiliés d'ONU Tourisme en Europe pour la période 2025-2026
7. Année internationale du tourisme durable et résilient (2027)
8. Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission d'ONU Tourisme pour l'Europe
9. Autres questions

CEU/CR/1(LXXII)

La Commission pour l'Europe,

N'ayant reçu aucune proposition d'amendement de l'ordre du jour provisoire,

1. *Adopte l'ordre du jour de la soixante-douzième réunion tel qu'il a été proposé.*

CEU/CR/2(LXXII)

La Commission pour l'Europe,

Ayant entendu la communication de la présidence, prononcée par S. E. Mme Simonida Kordić, Ministre du tourisme du Monténégro,

1. *Exprime sa reconnaissance à la Présidente de la Commission pour l'Europe pour son rôle de direction et son engagement au service de la promotion de l'action d'ONU Tourisme et des priorités stratégiques de la Commission pour l'Europe ;*
2. *Constata que l'Europe conserve sa place de première destination touristique mondiale tout en gardant à l'esprit les défis importants auxquels le secteur est confronté actuellement, notamment les pressions économiques, la hausse des coûts des voyages et l'incertitude géopolitique ;*
3. *Réaffirme que la paix est la condition première nécessaire du développement, de la stabilité et de la réussite touristique, et souligne la responsabilité partagée incombant aux États membres de préserver les valeurs d'ouverture, de compréhension et de respect mutuel ;*
4. *Se félicite de l'initiative du Monténégro d'organiser, en octobre 2026, un forum interrégional Europe-Asie qui servira de plateforme pour renforcer la coopération interrégionale sur les questions d'intérêt commun.*

CEU/CR/3(LXXII)

La Commission pour l'Europe,

- Ayant entendu le rapport de la Secrétaire générale sur la vision mondiale et l'approche régionale,
 - Ayant entendu les interventions des délégations de l'Andorre, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, l'Espagne, la Tchéquie et de la représentante de la Commission européenne,
1. *Prend note des quatre priorités de la Secrétaire générale pour son mandat, à savoir des fondations plus solides, encourager la collaboration, développer les compétences et promouvoir la durabilité dans toutes ses dimensions ;*
 2. *Prend acte des progrès significatifs qui ont été accomplis pour renforcer la coopération et la coordination avec diverses organisations au sein de la communauté internationale et favoriser le soutien mutuel entre les institutions multilatérales, les organismes régionaux et les initiatives mondiales.*

CEU/CR/4(LXXII)

La Commission pour l'Europe,

- Ayant entendu le rapport de la Directrice exécutive sur les initiatives d'ONU Tourisme,
- Ayant entendu l'intervention de la délégation espagnole,



1. *Prend acte des progrès significatifs réalisés pour développer les compétences grâce à l'Académie en ligne d'ONU Tourisme, aux cours sur WhatsApp et d'autres initiatives à but éducatif ;*
2. *Se félicite des efforts pour harmoniser les indicateurs statistiques et normaliser les rapports sur les questions d'ESG dans tout le secteur du tourisme afin d'assurer la cohérence, la comparabilité et l'alignement et, de la sorte, rendre plus efficace et mieux orienter l'action en faveur de la durabilité ;*
3. *Note avec satisfaction les stratégies volontaristes en matière d'investissement, dont les guides 'Tourism Doing Business' et les directives techniques pour le redressement du tourisme en Ukraine.*

CEU/CR/5(LXXII)

La Commission pour l'Europe,

- Prenant note du rapport écrit de la Directrice régionale sur l'exécution du programme de travail en Europe, daté du 30 avril 2026,
 - Ayant entendu le rapport de la Directrice régionale sur l'exécution du programme de travail en Europe,
 - Ayant entendu le rapport de la Directrice du département Analyse du marché, politiques et compétitivité sur la performance et les tendances actuelles du tourisme, telles qu'exposées dans le « Baromètre du tourisme mondial », volume 24, numéro 2,
 - Ayant entendu les interventions des délégations de l'Italie, du Kirghizistan, de la Lituanie et de Malte,
1. *Apprécie l'action continue du département régional pour l'Europe pour favoriser la coopération régionale et fournir aux États membres des services ciblés, en temps utile, grâce à un dialogue constant et un suivi systématique des évolutions politiques et économiques ;*
 2. *Note avec satisfaction les démarches stratégiques auprès des États non membres visant à établir de nouveaux liens et à faire mieux connaître la fonction de plateforme mondiale qu'offre l'Organisation au sein de la région ;*
 3. *Se félicite des efforts fructueux pour faire une place au tourisme parmi les priorités plus larges aux niveaux international et mondial et pour approfondir la coopération avec des organisations internationales comme l'OCDE, l'Union européenne, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et l'Union pour la Méditerranée ;*
 4. *Salue la réalisation historique qu'ont été l'élaboration et l'adoption en Andorre de la Loi générale sur le tourisme, reconnue comme un possible modèle réglementaire pour d'autres pays européens aux fins de la modernisation de la législation touristique ;*
 5. *Se félicite des efforts déployés en faveur du développement rural et communautaire, illustrés par la désignation de 26 nouveaux "Best Tourism Villages" dans la région et la sélection de 10 villages pour le programme de mise à niveau ;*
 6. *Se félicite des impulsions données à l'innovation touristique avec le lancement du Défi d'ONU Tourisme des destinations sûres, du Défi 'Discover Lithuania' et du Défi des technologies vertes pour atténuer la chaleur en milieu urbain tenu à Malte ;*
 7. *Note avec satisfaction les progrès significatifs accomplis en matière de promotion de l'inclusion, notamment grâce à la première Conférence régionale d'ONU Tourisme sur l'autonomisation des femmes du secteur du tourisme en Europe, tenue au Kazakhstan, ainsi que les efforts déployés pour favoriser un tourisme accessible à tous ;*

8. *Remercie la Directrice régionale et l'équipe du département régional pour l'Europe pour leur collaboration efficace et la coordination de nombreuses visites officielles et réunions de haut niveau avec les autorités nationales du tourisme de toute la région.*

CEU/CR/5(a)(LXXII)

La Commission pour l'Europe,

- Rappelant la décision CEU/DEC-PS/1(2024).rev relative à l'approbation du plan de travail du Programme pour l'Europe pour 2024,
 - Rappelant les conclusions et recommandations CEU/CR/5(LXXI) relatives à l'exécution du programme de travail en Europe pour la période 2024-2025,
 - Ayant examiné le projet de plan de travail du Programme pour l'Europe en 2026-2027, élaboré par le groupe de travail sur le Programme pour l'Europe et soumis à la Commission pour l'Europe en vertu de la décision WG-AfE/DEC-PS/1(2026) relative à l'approbation du plan de travail du Programme pour l'Europe en 2026-2027,
 - Ayant entendu les interventions des délégations de l'Allemagne, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'Espagne, de la France, de la Slovénie et de la Suisse,
1. *Prend acte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets du plan de travail du Programme pour l'Europe en 2024 ;*
 2. *Demande au secrétariat de poursuivre le travail sur les projets en cours pour en assurer l'achèvement réussi ;*
 3. *Fait sien le projet de plan de travail du Programme pour l'Europe en 2026-2027, tel que proposé par le groupe de travail sur le Programme pour l'Europe ;*
 4. *Charge le secrétariat de continuer à travailler avec les pays auteurs de propositions afin d'achever la mise au point des concepts de projet et procéder à la mise en œuvre du plan de travail du Programme pour l'Europe en 2026-2027 ;*
 5. *Prend note des progrès réalisés par le groupe de travail et le secrétariat concernant les ajustements nécessaires à apporter au cadre du Programme pour l'Europe, en particulier le Règlement intérieur du groupe de travail sur le Programme pour l'Europe ;*
 6. *Demande au groupe de travail d'informer la Commission pour l'Europe, par les moyens appropriés, des amendements du Règlement intérieur du groupe de travail sur le Programme pour l'Europe approuvés par le groupe de travail.*

CEU/CR/6(LXXII)

La Commission pour l'Europe,

- Rappelant le mandat d'ONU Tourisme et le rôle stratégique des Membres affiliés dans la promotion du tourisme durable et de la collaboration entre les secteurs public et privé,
- Rappelant la stratégie de réforme juridique et d'expansion visant à renforcer la qualité, la gouvernance et l'équilibre régional du collectif des Membres affiliés,
- Prenant note du rapport sur les activités des Membres affiliés d'ONU Tourisme en Europe pour la période 2025-2026,
- Ayant entendu l'exposé du représentant des Membres affiliés, M. Senthil Gopinath, Président-Directeur général d'International Congress and Convention Association (ICCA),

1. *Sait gré aux Membres affiliés européens de leurs contributions au programme de travail d'ONU Tourisme, en particulier dans les domaines de l'innovation, de la durabilité et des segments touristiques émergents, ainsi que de leur rôle pour promouvoir le partage des connaissances et le dialogue intersectoriel ;*
2. *Recommande qu'ONU Tourisme continue de renforcer l'intégration effective des Membres affiliés à ses travaux techniques, ses programmes et ses activités statutaires, tout en maintenant une démarche d'expansion du collectif axée sur la qualité ;*
3. *Note avec satisfaction les progrès réalisés en matière de gouvernance des Membres affiliés, de rétention et de collaboration avec le Conseil des Membres affiliés et la conduite réussie des élections au Conseil des Membres affiliés pour la période 2026-2029 ;*
4. *Encourage les États membres et les Membres affiliés à renforcer la collaboration entre les secteurs public et privé et à participer activement au programme de travail 2026-2027 des Membres affiliés, notamment dans le cadre de partenariats et d'initiatives pilotées par les Membres affiliés.*

CEU/CR/7(LXXII)

La Commission pour l'Europe,

- Rappelant la résolution 78/260 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 26 février 2024 qui proclame 2027 Année internationale du tourisme durable et résilient et invite l'Organisation mondiale du tourisme, compte tenu des dispositions énoncées à l'annexe à la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, à faciliter l'organisation et la célébration de l'Année internationale, en collaboration avec les gouvernements et les organismes compétents des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations internationales ou régionales et d'autres parties prenantes ;
 - Rappelant en outre que les années internationales précédentes, telles que l'Année internationale de l'écotourisme (2002) et l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017), ont démontré à la fois le potentiel de telles initiatives et l'importance d'une phase préparatoire solide pour combiner le rayonnement mondial avec l'exécution pratique,
 - Prenant note du cadre d'exécution proposé par le secrétariat, qui articule l'Année internationale autour de cinq grands axes thématiques, à savoir la croissance économique, l'inclusion sociale, la protection de l'environnement, les valeurs culturelles et la compréhension mutuelle, et qui vise à produire des retombées durables au-delà de 2027 sur le plan des politiques ;
 - Ayant entendu le rapport du Directeur du département Tourisme durable et résilience,
 - Ayant entendu les interventions des délégations de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Ouzbékistan, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Türkiye, de l'Ukraine et de la Flandre ;
1. *Apprécie le processus préparatoire structuré, inclusif et pris en main par les États membres, notamment les modalités proposées en ce qui concerne le Comité de pilotage composé du Comité du tourisme et de la durabilité et des présidents des commissions régionales, pour assurer la prise en compte adéquate des perspectives régionales ;*
 2. *Recommande que les États membres envisagent d'établir, sur une base volontaire, des comités nationaux ou d'autres mécanismes de coordination nationaux appropriés, afin de favoriser une participation nationale cohérente, de faciliter la coordination entre les parties prenantes concernées et de contribuer à la préparation, à la célébration et au suivi de l'Année internationale, d'élaborer des plans d'action stratégiques et d'autoriser des activités locales et nationales s'inscrivant dans le cadre de l'Année internationale ;*
 3. *Encourage les États membres à commencer tôt les préparatifs en identifiant les priorités nationales et régionales, en proposant d'accueillir des conférences phares régionales et en soutenant la mise en œuvre au moyen de contributions financières volontaires et de partenariats*

stratégiques ;

4. *Est d'accord pour utiliser la Commission régionale comme vecteur pour favoriser la coordination régionale, faciliter le renforcement des capacités, partager les connaissances et veiller à ce que les expériences régionales apportent une contribution utile au programme de développement plus large pour l'après-2030.*

CEU/CR/8(LXXII)

La Commission pour l'Europe,

- Ayant reçu la candidature du Monténégro, présentée par S. E. Mme Simonida Kordić, Ministre du tourisme du Monténégro,
 - N'ayant reçu aucune autre candidature,
1. *Exprime sa gratitude au Gouvernement monténégrin de se porter candidat pour accueillir la réunion de la Commission pour l'Europe en 2027 ;*
 2. *Accepte l'invitation du Monténégro pour sa soixante-treizième réunion en 2027 ;*
 3. *Charge le secrétariat de prendre les dispositions nécessaires et d'apporter son soutien à la tenue de la soixante-treizième réunion en 2027 ;*
 4. *Prie le gouvernement hôte et le secrétariat de confirmer les dates de la soixante-treizième réunion avant la fin de l'année 2026.*

CEU/CR/9(LXXII)

La Commission pour l'Europe,

- Ayant entendu l'exposé de la Présidente du Comité mondial d'éthique du tourisme, Mme Marina Novelli,
 - Ayant entendu l'exposé du représentant d'Amadeus, M. Laurens Van Den Oever ;
 - N'ayant identifié aucun autre point à aborder,
1. *Encourage les Membres à envisager d'adhérer à la Convention-cadre relative à l'éthique du tourisme, adoptée en septembre 2019 en tant que premier instrument juridiquement contraignant visant à promouvoir un tourisme responsable, durable et accessible ;*
 2. *Exprime sa gratitude à Amadeus, Membre affilié d'ONU Tourisme, pour sa contribution à l'échange de savoir sur les tendances touristiques en Europe, à l'appui de la connaissance collective des évolutions actuelles et des opportunités futures dans le secteur du tourisme européen ;*
 3. *Exprime sa reconnaissance au Gouvernement maltais et à l'Autorité du tourisme de Malte pour leur hospitalité exceptionnelle et pour l'excellente organisation de la soixante-douzième réunion de la Commission pour l'Europe tenue à Malte le 13 mai 2026 ;*
 4. *Félicite le Gouvernement maltais pour son rôle moteur dans la promotion du tourisme innovant et durable en organisant la conférence « Orienter le tourisme vers l'avenir que nous voulons : dialogue sur les politiques conciliant les impératifs de la croissance, de la population et de la planète » en marge de la soixante-douzième réunion de la Commission pour l'Europe et pour les impulsions données à la promotion des technologies vertes d'atténuation de la chaleur en milieu urbain dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants et l'expérience des visiteurs.*